

RÉSOLUTION
2022-031

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL DE LA
TRÉSORIÈRE D'ÉLECTION – PARTIELLE DU 12 JUIN**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation de Benoît Fugères, conseiller à la direction générale, en date du 2 mai 2022, de nommer madame Sylvie Dupuis au poste de trésorière d'élection en vue de l'élection partielle du 12 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'embauche contractuelle de madame Sylvie Dupuis au poste de trésorière d'élection pour les élections partielles du 12 juin 2022, au tarif horaire de quarante (40\$) dollars, prenant effet le 29 avril 2022 pour se terminer lorsque la liste des donateurs et rapports de dépenses auront été déposés conformément à la directive du DGE (DGE-1038-VF).

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, madame Cathy Durocher, à signer le contrat de travail de madame Sylvie Dupuis.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de
ce document constitue l'original de la
Commission municipale du Québec

Secrétaire

Président